

## Des enfants sans avenir

La mairesse d'Hawkesbury vient de lancer l'anathème qui va bientôt anéantir l'Ontario français. La disparition du système scolaire catholique approche, et avec elle celle des systèmes francophones.

Rappelons l'origine de cette gestion scolaire francophone séparée: elle est exactement calquée sur celle du système catholique, instauré petit à petit au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, lui-même modelé par le système scolaire catholique américain, tel que prescrit par les conférences épiscopales de Baltimore.

La séparation scolaire catholique d'Ontario est la mal-aimée des Nations Unies, et le terme de Benoît XVI en sonnera le glas. Comme le *Titanic*, l'école catholique va périr et emporter dans son naufrage l'école francophone. Les sinistrés du Règlement XVI vont bientôt s'entre-déchirer à son sujet jusqu'à ce que mort s'en suive, comme leurs cousins Franco-Américains, il y a de cela trois quarts de siècle.

La crise sentinelliste s'y répète, mais à l'envers, au nom de la laïcité, plutôt que du catholicisme. De Montfort, au Mont-Providence, à l'affaire de Providence, le Droit n'a-t-il pas eu un certain Franco-Américain de New Bedford, Foisy, comme directeur, à l'époque de cette crise oubliée qui précipita la création des États Généraux du Canada Français, et qui débuta exactement au moment de la suspension du Règlement XVII?

Le Règlement XVII procéda du refus des Franco-Ontariens de participer aux efforts des guerres de notre Confédération Canadienne et de l'Empire, tandis que la moitié de la jeunesse anglo-québécoise périt au front pour sauver nos libertés, et qu'autant de Franco-Américains se portèrent volontaires que de Canadiens *from coast to coast*.

C'est pour tout cela que les Québécois and *Quebeckers alike* forment une nation au sein de la nation Canadienne, sa pierre angulaire, et que les Franco-Ontariens seront vite oubliés.

Jean-Pierre Latour,  
avocat et professeur,  
Faculté de Droit, Université d'Ottawa,  
Barreau du Québec et LSUC

Le Droit  
18-03-2009

Le Droit 18-03-09

15

## Les élus de Hawkesbury disent non

JEAN-FRANÇOIS DUGAS

Correspondant régional

jjdugas@ledroit.com

Les six échevins de la Ville de Hawkesbury font front commun pour se dissocier des propos récents de leur mairesse, Jeanne Charlebois, qui a suggéré l'abolition des conseils scolaires catholiques ontariens.

La semaine dernière, les conseillers Michel Beaulne et Sylvain Dubé s'étaient fortement opposés au discours de la première magistrate. Hier, c'est tout le conseil qui a suivi le pas.

«La déclaration de M<sup>me</sup> Charlebois à l'égard de la création d'une seule et unique commission scolaire publique ontarienne est le reflet de son opinion bien personnelle», écrivent-ils dans leur missive, dont *LeDroit* a obtenu copie.

«En aucun moment, cette question n'a été abordée ou discutée à la table du conseil et les membres du conseil n'ont aucune intention de s'ingérer dans les affaires des conseils scolaires.»

M<sup>me</sup> Charlebois estime que la création d'une seule commission scolaire publique avec un volet anglophone et francophone apporterait des économies importantes.

## Appels lointains. Petite facture.

**cyberpresse.ca**

Publié le 18 mars 2009 à 05h08 | Mis à jour à 06h31

# Le décrochage menace l'avenir du Québec



Photo archives, La Presse



**Marie Allard**  
La Presse

Au Québec, chaque jour, 100 jeunes décrochent du secondaire. Ce drame a incité Jacques Ménard, président de la Banque de Montréal, à inviter les Québécois à entreprendre un chantier national de lutte au décrochage scolaire. Son Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire propose de s'inspirer des programmes qui marchent, notamment en Ontario et au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Québec n'a rien promis encore, mais appuie l'initiative.

Un jeune sur trois n'a pas de diplôme secondaire général ou professionnel, au Québec, à 20 ans. Épouvanté par ce triste constat,

Jacques Ménard, président de la Banque de Montréal, a incité hier les Québécois à lancer un chantier national pour contrer le décrochage scolaire.

Son objectif: faire passer le taux de diplomation avant 20 ans de 69% à plus de 80% d'ici 2020. Cela permettrait au Québec de rejoindre l'Ontario et de se hisser parmi les 10 États de l'OCDE ayant le plus grand nombre de jeunes diplômés du secondaire dans les délais prescrits.

Le Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire au Québec, qui réunit à l'initiative de M. Ménard une trentaine de personnes du gouvernement, des milieux d'affaires, sociaux, etc. a proposé hier 10 pistes d'action (voir encadré) pour contrer le décrochage. Il veut agir tout au long du «continuum de vie» des enfants, de la grossesse à la fin du secondaire. Ces mesures vont «aider à résoudre un des plus gros problèmes qui menace l'avenir du Québec», a affirmé le banquier.

Coût de l'opération? De 35 à 65 millions par an pendant trois ans, le temps de faire des projets pilotes, puis de 140 à 240 millions par an par la suite. «Agir coûte cher, c'est clair, a reconnu M. Ménard. Mais ne pas agir coûterait énormément plus cher. Ne pas agir serait nettement, quant à nous, au-dessus de nos moyens.»

Après avoir recensé les meilleures pratiques contre le décrochage dans le monde, la firme McKinsey & Compagnie a établi que «sauver» un seul décrocheur coûte de 10 000\$ à 20 000\$. Ne rien faire revient toutefois à 120 000\$ en manque à gagner en taxes et impôts et en coûts additionnels pour l'État, pour chaque décrocheur.

## Réallouer l'argent gaspillé ailleurs

Des sommes déjà investies ailleurs pourraient être réallouées aux pistes d'action proposées hier. «On a des raisons de croire que l'argent est mal utilisé, a dit M. Ménard. Les programmes (existants) ont des coûts et peu sont mesurés.»

Les initiatives fructueuses contre le décrochage ont des leaders forts, sont élaborées en partenariat (gouvernement, société civile et monde des affaires) et sont centrées sur les jeunes. Elles sont financées adéquatement et leurs résultats sont mesurés, souligne McKinsey & Compagnie. Le Québec doit en tirer des leçons. «Il faut s'assurer que quand on investit, ça marche», a indiqué Éric Lamarre, directeur associé du bureau montréalais de la firme.

## Le gouvernement va agir

M. Ménard a assuré avoir le support du gouvernement de Jean Charest, qui n'a pas encore annoncé d'appui financier concret. Le budget provincial sera présenté dès demain, puis M. Charest dévoilera sa Stratégie jeunesse d'ici la fin du mois, a rappelé M. Ménard.

«Il a convaincu le gouvernement d'agir», a assuré André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires. Le plan proposé, «j'en suis convaincu, va changer le cours des choses», a corroboré Michel Perron, professeur à l'UQAC, un des grands responsables du succès de la lutte au décrochage menée au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le gouvernement n'est pas le seul à devoir financer l'effort. Le Groupe d'action a notamment identifié la Fondation Lucie et André Chagnon comme «leader potentiel» de la mobilité régionale, une piste d'action au coût estimé à cinq à 10 millions par an.

«On a un choix d'investissement à faire aujourd'hui, pour un retour qui ne sera pas instantané, a averti M. Lamarre. Ça va prendre un bon trois ans avant qu'on voit l'aiguille (du décrochage) se déplacer. On peut s'attendre à voir le plein effet sur une période de 10 ans.»

## Cyberpresse vous suggère

---

Copyright © 2000-2009 Cyberpresse Inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Commandez en ligne et ne payez pas de frais de livraison.



cyberpresse.ca

leSoleil

Espace maintenant disponible  
Contactez votre représentant  
418.686.3435

Publié le 08 mars 2009 à 05h00 | Mis à jour le 08 mars 2009 à 05h00

POINT DE VUE

## Un nouveau dérapage de la liberté en éducation au Québec



L'auteur se demande au nom de quel droit privons-nous les parents de choisir l'éducation qu'ils jugent, selon leur conscience, appropriée pour leurs enfants?

Photothèque Le Soleil

Le débat autour de l'imposition du nouveau cours d'éthique et culture religieuse fait écho à un débat quasi identique qui fit réfléchir la société québécoise il y a de cela presque cinquante ans. En 1962, alors que la commission Parent était au coeur de ses travaux, une question dérangeait: au nom de quel droit, l'État pourrait-il interdire aux parents non croyants une éducation conforme à leur conscience pour leurs enfants? La réponse apportée par l'un des plus grands penseurs de toute l'histoire du Québec, le professeur Charles de Koninck, frappe par la force de son argumentation et par son étonnante actualité.

Le philosophe écrivait alors dans un esprit d'ouverture «Si les parents sont agnostiques, s'ils pensent que les enseignements religieux donnés dans les écoles sont nuisibles à l'idéal qu'ils conçoivent pour leurs

enfants, il me semble qu'ils n'ont pas simplement le droit, mais le devoir de faire tout ce qu'ils peuvent, dans les limites de la loi, afin d'obtenir pour leurs enfants, aux frais de la société civile, l'institution d'une école non confessionnelle.»

### Même raisonnement

De même qu'hier, nous demandions de ne pas forcer les enfants à recevoir un enseignement religieux contre la

volonté de leurs parents, aujourd'hui, c'est en vertu de la même raison que nous demandons que nos enfants ne soient pas obligés de recevoir un enseignement antireligieux et relativiste dans nos écoles. Car rien ne sert de jouer à l'autruche, les manuels ne sont pas neutres idéologiquement, pas plus que les personnes qui doivent les enseigner. Demander aux enseignants d'être aussi objectifs en éthique et culture religieuse qu'en mathématiques est une utopie qu'il faut cesser de viser.

La situation est à un tel point préoccupante et unique parmi les pays démocratiques que certains observateurs étrangers commencent déjà à citer l'exemple du Québec comme un dérapage à éviter. La semaine dernière, le cardinal polonais Zenon Grocholewski, préfet de la Congrégation pour l'éducation catholique, a même soulevé que l'imposition du nouveau programme d'éthique et culture religieuse dans les écoles du Québec constitue une violation des droits parentaux et frôle l'«anticatholicisme». L'anticatholicisme, pas plus que l'antisémitisme ou l'anti-islamisme et toutes les autres formes de haines ségrégationnistes, ne doivent pas pouvoir éclore, ne serait-ce que sous une forme «légère», dans nos sociétés. Le fardeau du passé est trop lourd pour être si vite oublié et répété.

### **Au nom de quel droit?**

L'erreur n'est pas encore dramatique, mais elle est suffisamment préoccupante pour que l'on s'interroge sur les conséquences possibles qui y sont contenues en germe. Au nom de quel droit privons-nous les parents de choisir l'éducation qu'ils jugent, selon leur conscience, appropriée pour leurs enfants?

Tout droit découle d'un devoir. C'est parce que nous avons le devoir de vivre que tout ce qui est nécessaire à la vie (nourriture, logement, etc.) nous est dû. C'est parce que nous avons le devoir de participer à la vie politique de la cité que le droit de vote existe. Ainsi, la famille a le devoir d'éduquer ses enfants d'où découle le droit de tous les parents à être aidés par l'État, à travers l'école, à donner une partie de cette éducation. La famille demeure la première responsable de l'éducation des enfants. «Son droit est inaliénable, antérieur au droit de l'État, et inviolable», nous rappelait sans détour l'ancien doyen de la faculté de philosophie de l'Université Laval.

D'ailleurs, c'est parce que la famille est première responsable de l'éducation des enfants que l'Église s'oppose à baptiser de jeunes enfants contre la volonté de leurs parents. Or, l'État ne semble-t-il pas vouloir aujourd'hui baptiser à sa façon tous nos enfants sans notre consentement?

### **Consciences «formatées»**

Charles De Koninck n'avait pas peur d'affirmer ce qu'il entrevoyait alors presque prophétiquement comme un dangereux dérapage démocratique: «J'ai bel et bien qualifié de tyrannique un régime qui n'admettrait et n'appuierait que des écoles non confessionnelles. Car justement ce régime dénierait la priorité du droit des parents ? croyants, cette fois-ci ? en matière d'éducation. Si, par ailleurs, nous voulions imposer les croyances de la majorité à tous les membres de la cité, nous serions coupables du même despotisme. Voilà ce qu'entraîne inéluctablement la liberté religieuse.»

C'est la santé même de la démocratie et des libertés fondamentales qui est en jeu. En effet, la liberté de toutes les consciences, même erronées, est indispensable au bien commun de notre société pourvu qu'elle ne s'oppose pas aux lois civiles. Sans cette liberté de conscience, formée principalement par une libre éducation des parents, c'est la vie politique et la citoyenneté même qui risquent de sombrer dans le despotisme. Car la principale différence entre un régime véritablement démocratique et une tyrannie, c'est que les citoyens du premier ont la «puissance de contredire» et sont ainsi maîtres d'eux-mêmes et non entièrement soumis à une autorité. Mais quand, dès le plus jeune âge, toutes les consciences d'une nation sont «formatées» identiquement selon le moule préféré de l'idéologie d'État, il devient dès lors presque impossible d'espérer enrichir le dialogue et le débat public de pensées et de consciences libres.

Le professeur ajoutait dans son article d'un point de vue plus personnel: «C'est la société chrétienne qui restera pour moi l'idéal. Cependant, cette société ne mériterait pas son nom si elle voulait de force imposer les croyances de sa majorité à tous ses membres. Ce serait nier la gratuité de la foi, la gratuité de la grâce.» De même, ceux qui croient aux libertés fondamentales de l'être humain ne doivent pas imposer de force leurs croyances s'ils veulent être dignes de leurs idéaux. Ce n'est pas seulement la liberté des personnes croyantes qui est attaquée par ce programme (ainsi que le changement à l'article 41 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qu'il fut nécessaire de modifier pour le rendre légal), c'est la liberté même de tous les Québécois,

croissants en quelque religion que ce soit, agnostiques ou même athées qui est compromise, puisque si un jour une idéologie dominante au sein de l'appareil gouvernemental peut être imposée de force à tous les enfants, demain cela pourra être n'importe quelle autre idéologie dominante qui sera prescrite.

Espérons que nous saurons être cohérents et ne pas suivre l'adage des régimes totalitaires : «Quand nous sommes en minorité, nous réclamons pour nous la liberté au nom de vos principes; quand nous sommes en majorité, nous vous la refusons au nom des nôtres.» Si hier les parents québécois ont obtenu une éducation non confessionnelle pour leurs enfants, c'est en vertu du même principe que nos enfants doivent aujourd'hui avoir le droit de ne pas recevoir une éducation qui va à l'encontre de la conscience de leurs parents. Loin d'être une menace, la liberté des parents à demeurer les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants est une richesse à protéger pour le plus grand bien de tous.

**Daniel Bauchemin, Jean-Philippe Brissette, Julian Dugas, Simon Lessard, Laure Marais, Pierre-Nicolas Merkel, Jean-Denis Paz, Hélène Rivest**

*Étudiants de 1er et 2e cycle en philosophie, Université Laval*

---

Copyright © 2000-2009 Cyberpresse Inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.



**cyberpresse.ca**

Publié le 18 mars 2009 à 06h16 | Mis à jour à 06h27

## Courchesne fixera une cible



La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a rappelé que le gouvernement investit déjà 841 millions par année pour prévenir le décrochage.

Photo: Martin Chamberland, La Presse



**Tommy Chouinard**  
La Presse

Alors que le gouvernement déposera un budget déficitaire demain, la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, n'entend pas allonger des millions de dollars supplémentaires pour lutter contre le décrochage scolaire. Mais elle fixera bientôt des cibles de réduction du taux de décrochage, une première depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux en 2003.

Pourquoi avoir attendu si longtemps avant de fixer des cibles? «C'est une bonne question», a répondu la ministre en conférence de presse hier, ajoutant que le gouvernement avait néanmoins fait des gestes au cours des dernières années.

Quelques heures après la sortie du rapport Ménard qu'elle qualifie de «motivant», la ministre a indiqué que le décrochage scolaire sera une «priorité». Des «annonces» seront faites dans «les prochaines semaines».

Chose certaine, des cibles de réduction du taux de décrochage seront fixées, comme le recommande le rapport. Mais Mme Courchesne a refusé de les dévoiler hier. Les écoles et les commissions scolaires seront tenues de respecter les objectifs, à défaut de quoi la ministre pourrait utiliser son nouveau «pouvoir d'intervention» prévu dans une loi adoptée l'an dernier. «Si on n'a pas de cible, on est plus ou moins lié, si on n'a pas de cible, on est plus ou moins investi, engagé», a affirmé Mme Courchesne.

Selon elle, le décrochage scolaire, «ce n'est pas uniquement une question d'argent». Elle a indiqué que le gouvernement investit déjà 841 millions par année pour prévenir le décrochage.

### Le PQ dénonce l'inaction du gouvernement

«Les 841 millions, comment ça se fait que ça ne produit rien depuis aussi longtemps?» a réagi le critique péquiste en matière d'éducation, Pierre Curzi, qui a bien accueilli le rapport. «Comment se fait-il que ce soit la société civile qui soit obligée d'accoucher d'un plan d'action? Comment se fait-il que le gouvernement, que la

ministre n'ait pas encore accouché d'un plan d'action?» a-t-il demandé.

Pour le député adéquiste Gérard Deltell, le rapport «est extrêmement stimulant», notamment parce qu'il propose de faire du décrochage scolaire un «chantier national». «C'est mot à mot ce que l'ADQ a dit lors de la dernière campagne électorale», a-t-il lancé.

### **Manque d'ambition, selon la CSQ**

«On est dans la bonne direction», a commenté André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires. Des assises régionales sur la persévérance scolaire se tiennent actuellement dans les commissions scolaires et leur bilan doit être présenté en mai.

Après avoir salué le travail effectué, Réjean Parent, président de la Centrale des syndicats du Québec, a souligné le manque d'ambition de l'objectif d'obtention de diplôme de 80% en 2020. Les états généraux sur l'éducation de 1995 avaient fixé une première cible de... 85% pour 2010, qui ne sera pas atteinte à moins d'un miracle. «Nous espérons maintenant que ce rapport ne viendra pas trôner sur les tablettes de notre gouvernement», a-t-il souligné.

---

Copyright © 2000-2009 Cyberpresse Inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.



Devenez adepte du forfait à 15\$.

**cyberpresse.ca**

Publié le 18 mars 2009 à 06h16 | Mis à jour à 06h26

## Des programmes efficaces



Une certification études-travail a été remise à 85 employeurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui encouragent la persévérance scolaire de leurs employés. Tania Gauthier, qui travaille au Passion Café de Saguenay, en profite.  
Photo: Sylvain Dufour, Le Quotidien

### Judith Lachapelle

La Presse

Au Sports Experts de la Place du Royaume, à Chicoutimi, Danielle D. Tremblay a déjà freiné des jeunes employés qui voulaient abandonner leurs études pour travailler à temps plein dans son magasin. «On les a avertis: on ne te prend pas à temps plein. On te garde à temps partiel, on ne veut absolument pas que tu lâches l'école.»

Pourtant, Mme Tremblay n'a pas trop de bras pour l'aider à vendre ses équipements sportifs. Le roulement des employés est élevé. La plupart de ses employés sont des étudiants et l'entreprise dit vouloir s'adapter à leurs besoins. «Certains ne peuvent travailler que 8 heures par semaine. D'autres peuvent prendre 20 heures.» Le plus difficile reste évidemment le mois de décembre, où les employés sont coincés dans leurs examens

alors que les magasins sont pleins...

L'engagement pris par les propriétaires de la succursale saguenéenne est un exemple concret de ce que Michel Perron, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi et cofondateur du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS), veut dire par une participation de toute la société à la lutte contre le décrochage scolaire.

En 2005, le commerce de Mme Tremblay a obtenu la Mention d'honneur en conciliation études-travail, décernée par le CREPAS. Quelque 85 employeurs de la région, dont plusieurs supermarchés, quincailleries et restaurants, ont obtenu du CREPAS une certification études-travail qui atteste le souci qu'ils portent aux études de leurs employés.

En plus de talonner les employeurs pour qu'ils s'impliquent dans la lutte, le CREPAS s'arrange pour que la persévérance scolaire - «pas seulement la réussite scolaire», précise M. Perron - soit encouragée. Une semaine de la persévérance scolaire a d'ailleurs lieu chaque hiver, au moment où, statistiquement, les jeunes sont

davantage tentés de balancer leurs manuels. Des capsules sont diffusées à la télé. Les parents sont aussi mis dans le coup. On les incite à encourager, chaque jour, leurs enfants dans leurs études.

La mobilisation a porté fruits. En 1991, le taux d'obtention de diplôme au Saguenay était de 66%, le même que la moyenne québécoise. En 2008, 12 ans après la formation du CREPAS, il atteint 76%, soit cinq points au dessus de la moyenne québécoise.

### **Des outils qui fonctionnent**

«Michel Perron, c'est comme s'il avait découvert le remède infallible contre le cancer, mais c'est contre le décrochage», dit l'économiste Pierre Fortin, de l'UQAM. «Allons de l'avant puisque ça marche!»

Éric Lamarre, de la firme McKinsey, l'a dit et répété en conférence de presse: il ne s'agit pas de réinventer la roue. Des programmes existent et ont fait leurs preuves, comme le CREPAS au Saguenay.

En Ontario, la mobilisation générale depuis 2003 commence aussi à faire effet. En cinq ans, le taux d'obtention de diplôme est passé de 68% à 77% dans la province. Le gouvernement ontarien vise atteindre un taux de 85% avec la cohorte de 2010-2011. Et il a pris les grands moyens pour y arriver: un grand nombre de programmes pour garder les jeunes à l'école et un budget de 1,3 milliard sur sept ans.

L'une des initiatives les plus spectaculaires est Pathways to Education, implanté en 2001 dans le quartier défavorisé de Regent Park à Toronto. Le programme fournit notamment les services d'un conseiller lié aux parents et à l'élève, de l'aide aux devoirs et une aide financière pour les fournitures scolaires. Le taux de décrochage dans Regent Park est passé de 56% en 1999 à 8% en 2007.

**Dites non à l'exagération.**



**cyberpresse.ca**

Publié le 17 mars 2009 à 10h51 | Mis à jour le 17 mars 2009 à 15h02

## Un chantier national sur le décrochage scolaire s'impose



Archives La Presse



**Marie Allard**

La Presse

Un chantier national contre le décrochage scolaire au Québec s'impose et ne rien faire coûtera beaucoup plus cher à la société, selon un groupe de travail d'initiative citoyenne.

Jacques Menard, président de la Banque de Montréal, a incité ce matin le Québec à lancer un chantier national pour contrer le décrochage. Chaque jour actuellement, 100 jeunes quittent le secondaire. Sauver un décrocheur coûterait de 10 000 à 20 000 dollars, tandis qu'un décrocheur coûte 120 000 dollars à la société, a-t-il fait valoir. M. Ménard a déploré qu'à l'âge de 20 ans, 31 pour cent des jeunes Québécois n'a toujours

pas obtenu un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.

Il a dit croire que le décrochage scolaire est l'affaire de toute la société et non seulement des écoles et du ministère de l'Éducation.

Le groupe de M. Ménard propose 10 pistes de solution pour un coût de 35 à 65 millions par an pendant trois ans, puis de 140 à 240 millions par an par la suite. Après avoir analysé différentes initiatives ayant connu du succès, le groupe a établi un certain nombre d'éléments présents dans chaque projet, notamment la présence d'un leader fort et prêt à s'engager dans cette action, l'engagement de la communauté et l'établissement d'une relation de confiance entre le jeune et les personnes qui l'encadrent.

Estimant à 1,9 milliard \$ l'enjeu économique relié au décrochage, au Québec, par année, pour les 28 000 jeunes qui décrochent au secondaire, le président de la Banque de Montréal a dit croire qu'il était facile de constater l'avantage d'investir dans la persévérance scolaire.

*Avec La Presse Canadienne*

z pas de frais de livraison.



cyberpresse.ca

LeQuotidien

Contactez la salle de rédaction

Publié le 16 mars 2009 à 08h53 | Mis à jour le 16 mars 2009 à 08h59

## Des écoles de plus en plus vertes



Les Commissions scolaires du Lac-Saint-Jean et des Rives-du-Saguenay prennent le virage vert. Le coordonnateur des ressources matérielles à la Commission scolaire Lac-Saint-Jean, Guy Bédard et le responsable des concierges, Laurier Guay, confirment leurs nouvelles habitudes écolos.  
Le Quotidien, Claudine Girard



**Laura Lévesque**  
Le Quotidien

(ALMA) Les Commissions scolaires du Lac-Saint-Jean et des Rives-du-Saguenay amorcent le virage vert. Aux produits nettoyants biologiques jusqu'à la peinture écologique et à l'économie d'énergie, les deux institutions prennent des habitudes écolos.

Le coordonnateur des ressources matérielles à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, Guy Bédard, précise que ce virage s'est graduellement déclenché l'an dernier. «Notre premier pas a été de troquer le chlore pour le sel dans le traitement de la piscine. Notre but était également d'éliminer les produits chimiques pour les employés de la maintenance. Ces derniers avaient certains problèmes reliés à l'utilisation de produits

chimiques, dont les mains sèches. Les concierges ont donc testé pendant près d'un an les produits pour choisir les plus efficaces», explique M. Bédard, ajoutant que les employés de certaines écoles expérimentent présentement la peinture écologique.

Du côté des Rives du Saguenay, on remarque le même cheminement. Après plusieurs mois d'essai, le personnel de maintenance a choisi les meilleurs produits.

Par ailleurs, une politique de développement durable est présentement en élaboration par un comité, précise la responsable des communications à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, Hélène Aubin. «Nous avons des écoconseillers, ainsi qu'un «valorisateur» qui s'affairent actuellement à analyser nos besoins pour ensuite donner des recommandations. Par exemple, sur la gestion de nos matières résiduelles.»

«Du côté de notre efficacité énergétique, le pas est emboîté depuis déjà un bon bout, poursuit Hélène Aubin. Nous sommes même une des institutions au Québec des plus efficaces sur ce plan. Nous sommes cités en exemple, car les objectifs fixés pour 2010 ont été atteints il y a de cela deux ans.»

**// La version complète du texte est disponible dans votre Quotidien**

---

Copyright © 2000-2009 Cyberpresse Inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Commandez en ligne et ne payez pas de frais de livraison.



**cyberpresse.ca**

Publié le 17 mars 2009 à 14h43 | Mis à jour le 17 mars 2009 à 14h50

## Décrochage: Courchesne dit qu'il n'y a pas de solution unique



La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne  
Photo: Sylvain Mayer, Le Nouvelliste

La Presse Canadienne  
Montréal

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a salué la présentation du rapport Ménard sur le décrochage scolaire, mardi, affirmant qu'il n'y avait pas de solution unique et que tous les intervenants devaient se mobiliser, région par région.

Mme Courchesne n'a pas annoncé de nouveaux investissements pour contrer le décrochage scolaire à la suite du dépôt du rapport du groupe dirigé par le président de la Banque de Montréal, Jacques Ménard.

La ministre a affirmé qu'au-delà des sommes déjà investies, il fallait s'attaquer au problème région par région, école par école, commission scolaire par commission scolaire.

Elle a soutenu qu'il fallait «changer la tendance» et «personnaliser notre action».

La ministre a salué la recommandation de mener des projets pilotes qui cibleraient les enfants de moins de cinq ans, en milieu défavorisé, afin de permettre une meilleure intégration à l'école primaire.

Mme Courchesne a rappelé qu'il fallait rapprocher les Centres de la petite enfance (CPE) des commissions scolaires et surtout de l'école.

Aux côtés de Mme Courchesne, le ministre de la Famille, Tony Tomassi, a parlé de l'importance de collaborer avec des dirigeants d'entreprises pour éviter que les jeunes travaillent plus de 20 heures durant leurs études et pour les encourager à aller jusqu'au bout de leur formation.

**Cyberpresse vous suggère**

Copyright © 2000-2009 Cyberpresse Inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Commandez en ligne et ne payez pas de frais de livraison.



cyberpresse.ca

leSoleil

Espace maintenant disponible  
Contactez votre représentant  
418.686.3435

Publié le 18 mars 2009 à 04h50 | Mis à jour à 04h50

## CPE: concilier les droits des travailleuses, des enfants et de leurs parents



Au Québec, 90 000 familles utilisent quotidiennement les services de garde en milieu familial à 7\$ par jour. Ces milieux de garde éducatifs - il y en a 14 700 répartis sur tout le territoire québécois - sont coordonnés et encadrés par des CPE agréés Bureaux coordonnateurs par le ministère de la Famille.

Depuis plus de quatre mois, les conseils d'administration de bureaux coordonnateurs, composés majoritairement de parents, reçoivent des requêtes et des réclamations financières de plusieurs millions de dollars concernant les responsables de service de garde en milieu familial, qu'ils sont incapables d'assumer n'ayant ni les sommes ni le cadre

juridique pour le faire. Cette situation extrêmement inconfortable découle de la confusion juridique que le gouvernement laisse perdurer depuis le jugement rendu le 31 octobre dernier par la Cour supérieure du Québec qui reconnaît aux responsables de services de garde en milieu familial (RSG) le droit de s'associer syndicalement et de négocier leurs conditions d'exercice.

Les suites de ce jugement entraîneront des changements importants dans l'organisation des services de garde en milieu familial. Une nouvelle loi et un régime de relations du travail sont d'ailleurs en élaboration et font présentement l'objet de discussions entre les parties concernées. Dans ce cadre, les organisations syndicales représentent les travailleuses et revendiquent en leur nom diverses conditions. De son côté, le gouvernement, à titre de bailleur de fonds et de législateur, veille aux aspects financiers et légaux. Mais qu'en est-il de la représentation des parents et des considérations à l'égard de la qualité et de l'accès aux services ?

À titre d'association représentant les conseils d'administration de parents, nous sommes en effet préoccupés que le règlement de ce dossier ne néglige le droit des enfants et des parents à des services éducatifs de qualité et

accessibles.

## **Des principes à respecter**

Près d'un demi-milliard de dollars sont investis à chaque année dans les services de garde en milieu familial. Conséquemment, et dans le respect des droits des travailleuses, il est impératif de s'assurer que les changements qui s'annoncent ne compromettent pas la qualité et l'accès aux services mais, bien au contraire, qu'ils contribueront à les rehausser. Cet engagement à l'égard des familles requiert ainsi le respect de certains principes fondamentaux :

### **Accessibilité**

Le futur cadre législatif doit pouvoir favoriser l'accès à ce service public et son adaptation aux besoins de la population. Il doit notamment permettre aux bureaux coordonnateurs d'administrer les places dans les services de garde en milieu familial de manière à assurer:

- 10 heures de services par jour, et ce à l'intérieur d'une plage horaire qui correspond à la réalité des parents;
- La garde à temps partiel;
- L'accueil d'enfants à besoins particuliers et/ou issus de milieux défavorisés;
- Une répartition cohérente des places offertes sur un territoire en fonction de l'évolution des besoins des familles.

Aussi, en concordance avec les droits qui seraient éventuellement reconnus aux RSG (vacances, CSST, retrait préventif, etc.), il faudra prévoir des mécanismes assurant la continuité des services aux enfants lors de ces absences prolongées.

### **Qualité de l'intervention éducative**

La définition du cadre législatif qui régira le statut de travail des RSG est une occasion de promouvoir leur rôle professionnel et leur mandat éducatif auprès des enfants. À cet effet, l'application d'un programme éducatif, conforme à celui édicté par le ministère de la Famille, doit demeurer obligatoire dans les services de garde en milieu familial. Il est aussi crucial que les RSG reçoivent régulièrement du soutien pédagogique et professionnel leur permettant de mieux répondre aux besoins et défis particuliers des enfants qu'elles accueillent.

### **Universalité des services**

Le futur cadre législatif doit par ailleurs permettre de préserver et de promouvoir l'universalité, notamment en offrant les moyens nécessaires pour que soient appliqués des règlements uniformes dans tous les services de garde éducatifs, partout sur le territoire, concernant :

- La santé et la sécurité des enfants ;
- L'application d'un programme éducatif et la promotion de saines habitudes de vie ;
- La tarification à 7\$ par jour.

### **Gouvernance par des parents**

Dans le modèle actuel, les services de garde en milieu familial sont coordonnés par des CPE agréés bureaux coordonnateurs, dont les conseils d'administration sont formés majoritairement de parents utilisateurs. Cette place des parents dans la gouvernance de la garde en milieu familial doit être préservée; ceci permet aux parents de jouer un rôle de premier plan dans le développement et le déploiement des services à la petite enfance au Québec.



Tout en reconnaissant les caractéristiques particulières de la garde en milieu familial et les droits des travailleuses, il ne faut surtout pas perdre de vue que ces services ont d'abord le mandat de soutenir le développement global des jeunes enfants et d'offrir aux familles les services auxquels elles ont droit en vertu du programme des places à 7\$. Et c'est sur cette base que nous pourrions porter un jugement sur la valeur du cadre législatif qui sera déposé dans les prochaines semaines.

**Johanne Roy**, présidente de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE).

*L'AQCPE représente les conseils d'administration de 800 CPE et 121 Bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial*

---

Copyright © 2000-2009 Cyberpresse Inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

# Algonquin student reeling after mother's ashes stolen from car

BY BRENDAN KENNEDY, THE OTTAWA CITIZEN MARCH 18, 2009 4:08 AM



'It's all I have left of her ... and now that's gone,' says Brittany Ayotte of her mother's missing ashes.

**Photograph by:** Pat McGrath, The Ottawa Citizen, The Ottawa Citizen

Every theft is a violation, but when Brittany Ayotte's car was broken into on Friday, thieves robbed her of something she can never replace.

Ayotte's mother's ashes were stolen from the trunk of her 2005 black Honda Civic while it was parked in a city lot on Clarence Street in the ByWard Market.

"The idea that her ashes are somewhere else, or they could have been dumped out -- it's just like a piece of her somewhere else," Ayotte said on Tuesday. "I honestly feel so violated.

"It's like my piece of my mom," Ayotte said of the personal-sized urn. "She was my best friend, so I don't like to leave it (behind)."

The 22-year-old Algonquin College nursing student was meeting a friend at a restaurant in the market around 5:30 p.m. Friday before she headed home to Cornwall for the weekend. Her luggage was packed in the car's trunk, and inside one of her bags was a miniature urn with a portion of her mother's ashes, something she said she takes with her almost everywhere.

The family keeps a larger urn at Ayotte's father's house in Cornwall.

"It's such a piece of me," Ayotte said. "It's all I have left of her ... and now that's gone, so I kind of feel like I lost her again."

Ayotte said her mother, Karen Ayotte, died of lymphoma in 2007.

The urn is gold, about six centimetres tall and five centimetres wide with a cream-coloured ceramic ring around the middle, Ayotte said. She said it's shaped exactly like a traditional urn, only smaller.

She said her car wasn't visibly damaged -- there were no smashed windows or any obvious signs of vandalism -- but she did discover that the crooks apparently entered through the passenger window. She noticed it was out of place when she tried to roll it down the following day.

She said she has parked at the garage several times before without any problem, though a security guard in the area told her that four cars were broken into the week before.

According to crimereports.com, since Jan. 1 there have been 15 reported thefts from vehicles within 150 metres of where Ayotte parked her car. There have also been three stolen vehicles. Police could not immediately provide statistics on the specific parking garage at 70 Clarence St.

"I don't care who they are, I just want it back," said Ayotte, adding that although she is "screwed for school" because her laptop was also stolen, she can replace her clothes and electronics.

But she is desperately appealing to the thieves to return what insurance can never recover.

"If you can find it in your hearts, please return it."

If anyone has any information about this robbery or the whereabouts of Ayotte's urn, please call Ottawa police at 613-230-6211 or Crime Stoppers at 1-800-222-TIPS (613-233-8477 in Ottawa)

[bkennedy@thecitizen.canwest.com](mailto:bkennedy@thecitizen.canwest.com)

© Copyright (c) The Ottawa Citizen

# Carleton president named to Euro scholars academy

BY CASSANDRA DRUDI, THE OTTAWA CITIZEN MARCH 18, 2009 4:03 AM

Carleton University president and vice-chancellor Roseann O'Reilly Runte has been named a member of the European Academy of Sciences and Arts, the university announced yesterday.

"In a global world, it is, I think, important for academics to have really good contacts around the globe," Runte said. "This is a great opportunity for me to work in another network and bring those contacts to Carleton."

The academy, founded in 1990 in Salzburg, Austria, counts more than 1,200 scientists, researchers, philosophers and artists from across the world in its ranks, including 25 Nobel Prize winners, according to the organization's website.

The group focuses on developing knowledge, disseminating scientific information and implementing projects that cross borders and disciplines. It is currently studying health care in Europe from an interdisciplinary perspective.

This interdisciplinary approach, as well as the international scope of the group, dovetail well with Runte's hopes for Carleton, as outlined in last month's strategic plan for the university.

"The fact that it's interdisciplinary, the fact that it's international, all of those are themes of the strategic plan," she said. "In many respects, it is perfect for Carleton."

Runte's membership was confirmed at the group's plenary session on March 7, although she was unable to attend.

She plans to attend meetings when she's not needed on campus and looks forward to meeting "many distinguished people" she can in turn invite to the university.

Runte, a French and comparative literature scholar, took up her post at Carleton last July.

© Copyright (c) The Ottawa Citizen